M. Mérieux, trésorier de la Fabrique, en nom de M. le président, qui est souffrant, lit le protestation du Conseil de Fabrique; relevons la belle phrase suivante :

« ... Je proteste en mon nom et au nom de mes collègues contre l'inventaire auquel vous voulez vous livrer, et qui n'est que le renouvellement de cette spoliation dont nos vieux parents nous ont raconté des phases douloureuses... nous ne voulons en aucune façon vous aider dans votre triste besogne.

Ces énergiques protestations sont soulignées par de chaleureux applaudissements.

Le percepteur demande alors à M. le Curé d'ouvrir les portes de l'église ; il lui est répondu que jamais il ne participera à cet acte sacrilège.

Monsieur l'agent veut quand même procéder à l'inventaire ; mais il lui manque les éléments principaux, les témoins dont il veut se passer.

Retraite faute de témoins

L'inventorieur est enfin obligé d'admettre qu'il doit être flanqué de deux témoins pour accomplir sa besogne ; il fait appeler l'instituteur qui se rend à sa sommation.

Mais il faut trouver un deuxième témoin ; on s'adresse au cocher qui vient d'amener M. Piéri ; le brave homme refuse catégoriquement.

Le pauvre percepteur n'a pourtant pas envie de retourner bredouille à Cambrai ; sur son ordre le garde-champêtre se rend chez M. le Maire et chez chaque conseiller pour les inviter à venir donner à M. Piéri le coup de main libérateur.

Honneur à la municipalité de Cagnoncles ! ni maire, ni adjoint, ni aucun conseiller ne s'est rendu au signal de détresse du percepteur.

A signaler cette magnifique réponse faite par un conseiller : « Dites à ce monsieur que tout l'argent qu'il perçoit chaque année à Cagnoncles, ne serait pas suffisant pour rétribuer ce service ; donc je n'accepte pas. »

* *

Pendant cette infructueuse recherche de témoins, M. Piéri était retourné à la mairie se chauffer au petit feu bien ronflant qu'il s'était commandé.

Quand il apprend l'échec de toutes les démarches de son émissaire, il revient de nouveau devant le portail, et s'adressant à M. le curé, le prie de lui ouvrir l'église.

M. l'abbé Laude lui répond qu'il doit d'abord se mettre en règle en produisant deux témoins.

Dans l'impossibilité de le faire, M. Piéri bat en retraite en disant qu'il reviendra.

La foule crie : « Bon voyage ! » — « Nous vous attendons bravement », — et entonne le cantique : « Je suis chrétien ».

M. le Curé remercie ses paroissiens d'être venus si nombreux autour de lui, et les félicite de leur attitude catholique, digne du renom dont jouit Cagnoncles.

* *

Nous croyons pouvoir affirmer que la grève « d'enfoncement de portes d'église » pas plus que celle de « témoins » ne pousse pas à Cagnoncles — et que personne d'ailleurs, ne peut être forcé à accomplir cette besogne.

A NAVES

M. Noël, percepteur à Iwuy, a fait l'inventaire jeudi à 9 heures ; il était flanqué du maire, M. Charlet, et de MM. Tison, garde-champêtre et Marquant, instituteur, comme témoins.

Le vénérable curé se tenait devant son église fermée, ayant près de lui son procureur, M. l'abbé Lemaire. Quand l'agent se présente, M. Noël veut lire sa protestation, M. Noël dit qu'il ne l'entendra que dans l'église. M. le curé répond qu'il n'ouvre pas son église, et sur ce, l'agent s'éclipse en disant qu'il reviendra à 10 h. 1/2.

Inventaire sans arrêté préfectoral

A l'heure fixée, M. le Curé se rend à l'église. Déjà, M. Noël procédait à l'inventaire. Qu'était-il arrivé ? M. le Maire avait ordonné au garde-champêtre d'ouvrir la porte avec la clé qui se trouve en sa possession ; ces messieurs étaient entrés bien tranquillement, sans présenter bien entendu l'arrêté préfectoral requis en la circonstance.

M. le Curé lit alors sa protestation ; puis M. Noël fait attaquer la porte de la sacristie qui résiste ; c'est d'abord M. Charlet, maire, qui veut essayer la force de ses pieds, mais sans y réussir ; on a alors recours à M. Fovet, cabaretier, qui à son tour fait de nombreuses poussées ; la porte saute et l'inventaire a lieu.

Quand M. Noël se retire avec sa garde d'honneur, il est hué par la foule qui voulait manifester son mécontentement à M. le Maire pour les rudes qu'il avait lancées dans la porte de la sacristie, et à M. Noël pour avoir inventorier sans présenter l'arrêté préfectoral.

A ANICHE

L'inventaire était annoncé pour jeudi à neuf heures. Bien avant l'heure l'église était remplie de catholiques, dont un bon nombre d'hommes, récitant le chapelet et chantant des cantiques. Déjà, sur le place, stationnaient de nombreux curieux et quelques gamins de 14 à 18 ans, houspillant les fidèles qui se rendaient à l'église.

A 9 h., M. Mosca, percepteur, chargé d'instrumenter, pénètre dans l'église, escorté de M. Sivry, commissaire de police d'Aniche, ceint de son écharpe, et de la gendarmerie. Tandis que ces messieurs s'avancent vers le chœur, une bande d'apaches veut pénétrer dans l'église ; mais le tour a été deviné, et la Jeune Garde catholique, renforcée par les hommes présents (parmi lesquels plusieurs braves ouvriers qui outspontanément abandonné le travail) barrent la route aux quarante sous et les forcent à stationner sous le porche et sur les marches de l'église.

Se voyant ainsi expulsés purement et simplement, les manifestants entonnent l'*Internationale* ; mais les catholiques recouvrent aussitôt leurs vociférations par le cantique : « Nous voulons Dieu ! »

Mais revenons à messieurs les opérateurs de la loi.

Arrivé à l'entrée du chœur, M. Mosca se trouve en face de M. le Curé, entouré des membres du Conseil de fabrique. Après avoir exposé les motifs de sa visite, il est à écouter la protestation suivante :

Monsieur,

Vous ne serez pas surpris que le curé de la paroisse vous présente en son nom, au nom du conseil de Fabrique et au nom de ses paroissiens une protestation motivée contre la triste mission dont vous êtes chargé.

Cette protestation, vous le comprenez, Monsieur, ne s'adresse pas à votre personne. Il nous serait agréable de vous voir en vous que l'homme privé et le fonctionnaire très estimable. Je tiens seulement constater que le choix d'un percepteur pour opérer dans cette circonstance est une violation manifeste de la loi elle-même qu'on prétend appliquer. Cette loi ordonne de confier aux seuls agents des domaines l'inventaire des églises. De ce chef, nous faisons toutes les réserves de droit contre des opérations illégales et complètement nulles.

Ma conscience, aussi bien que les ordres de mes supérieurs, m'oblige à une attitude purement passive. C'est vous dire que je ne participerai en rien à la malheureuse besogne qui vous est commandée. Vous êtes venus à l'heure où l'église est ordinairement ouverte aux fidèles : elle est restée ouverte. La sacristie est et restera fermée. Nous n'avons à vous fournir aucuns indication.

Et après avoir raconté les dangers et l'injustice des inventaires prescrit par une loi que réprouve le Souverain Pontife, M. le curé conclut :

Pour le moment, nous protestons contre l'inventaire dont vous êtes chargé. Nous faisons réserve expresse de tous les droits de notre église et nous vous demandons d'insérer cette protestation dans votre procès-verbal.

Nous prions Notre-Seigneur Jésus-Christ présent dans le Tabernacle de pardonner à ceux qui lui font la guerre et de les éclairer, et nous attendons avec confiance l'heure où seront reconnus et proclamés les droits de Dieu et de l'Eglise, de la Justice et de la Liberté.

A. Delay,
Curé, Vice-Doyen.

Aniche, le 1er mars 1906.

A son tour, M. Riss, président du conseil de fabrique proteste dans les termes suivants :

Monsieur,

Nous nous associons avec énergie à la noble protestation de notre vénéré Pasteur ; comme lui, nous prétendons que les biens de l'Eglise sont les biens des catholiques, résultant uniquement de dons volontaires, ayant un but bien déterminé par les donateurs ; personne n'a donc le droit d'y toucher, le gouvernement qui vous délègue pour se faire l'inventaire, moins que personne.

L'acte que vous vous proposez de faire est donc un acte de spoliation, nous déclarons que nous nous y opposons.

Vous forcerez sans doute les portes du sanctuaire, nous devrons alors céder à la force brutale.

Mais, souvenez-vous, Monsieur, que la force ne primera pas toujours le droit et viendra l'heure de l'expiation marquée par Dieu ! Elle sera terrible pour ceux qui auront porté atteinte à ce qui Lui est consacré.

Aniche, le 1er mars 1906.

Le Président
du Conseil de Fabrique
G. Riss.

Suivent les signatures des membres du Conseil de Fabriques : MM. P. Doms, F. Moncaucount, J. Dieleire, H. Rouzel, A. Andeis, G. Lemercoeaux, E. Rossent.

A ce moment survient M. Léon Mille, le vaillant conseiller municipal catholique qui donne lecture d'une protestation au nom des électeurs catholiques d'Aniche. M. le Percepteur veut bien entendre cette protestation mais refuse de l'insérer au procès-verbal tandis qu'il accepte les deux autres.

M. le Percepteur veut procéder à l'inventaire mais M. le Curé lui fait remarquer qu'il n'a pas de témoins, l'agent passe outre et procède aux maigres opérations.

M. le Curé se retire dans sa stalle pour prier, les fidèles récitent le chapelet et chantent le cantique : « Nous voulons Dieu ! »

Le tour de l'église est terminé, les chaises sont comptées et l'inventorieur arrive au sanctuaire, toujours escorté des vicaires et des fidèles.

D. — Qu'y a-t-il dans le tabernacle ? lui dit-il
R. — Le Très-Saint Sacrement.
D. — Oui, mais... quelle valeur ?
R. — D'une valeur inestimable, car c'est le Bon Dieu. !
D. — Voudriez-vous m'ouvrir la sacristie.
R. — Je vous ai dit tout à l'heure que la sacristie est et restera fermée.
D. — Pourquoi ?
R. — Parce que j'obéis à mon évêque.
— Bonjour, Monsieur, nous nous reverrons.

Les inventorieurs se retirent au milieu des larmes, des prières et des chants des assistants.

M. le curé monte alors en chaire, remercie les nombreuses personnes présentes et les félicite au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; l'on chante le *Parce Domine* et l'*Adoremus* et les fidèles se retirent, bravant les cris et les huées des 2 ou 300 énergumènes qui font maintenant rage sur la place.

Quelques bousculades se produisent, on chante, on distribue quelques coups de poing et de parapluies, trois ou quatre jeunes gens catholiques sont frappés à coups de casseroles et de bacs à immondices cueillis au passage.

Il est dix heures et peu après tout rentre dans le calme.

A DOUCHY

Le premier acte de l'inventaire a eu lieu jeudi, à 9 heures du matin.

Les portes l'église furent fermées comme de coutume à 8 heures.

A neuf heures moins un quart, M. le curé s'est rendu sous le porche, accompagné des membres du Conseil de Fabrique, ayant à leur tête leur digne et vaillant président, M. Louis Caudmont qui, malgré son grand âge (85 ans), avait voulu accomplir son devoir de bon chrétien.

A 9 heures sonnent à l'horloge du clocher, M. le Percepteur ayant avec lui son employé, M. le Maire et le garde-champêtre en grand uniforme, s'est présenté disant qu'il avait pour mission de faire l'inventaire de l'église. Deux gendarmes se tenaient à la porte et empêchaient la foule des enfants présents et un certain nombre de curieux de pénétrer plus avant.

M. le Curé lut une énergique protestation que tout le monde écouta avec émotion.

En voici l'émouvante conclusion :

Je ne faillirai pas à mon devoir de pasteur, ni d'esprit et de cœur à notre vaillant et admirable Archevêque. Comme lui, et avec lui, je proteste avec toute l'énergie de mon âme contre l'exécution d'un acte spoliateur et contre une loi que Notre Saint-Père le Pape Pie X a formellement condamnée et réprouvée comme injurieuse à Dieu, violant le droit des gens, le droit naturel et la fidélité publique due aux traités, contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté, renversant la justice, foulant aux pieds le droit de propriété, gravement offensante pour le Saint-Siège, pour l'épiscopat, pour le clergé et tous les catholiques de France.

Je sauvegarde par mon église, et je proteste contre l'emploi de la force pour y pénétrer.

Je prie monsieur le Percepteur de vouloir bien annexer ma protestation au procès-verbal que vous allez rédiger.

Puis le trésorier Ovide Ramelle donna lecture de la protestation du Président du bureau des Marguilliers signée des membres du Conseil.

Voici les considérants de cette protestation :

Considérant que l'inventaire prescrit est un premier acte de spoliation sur des biens qui sont la propriété incontestable de l'église dont ils ont la garde ;

Considérant que des biens ont été donnés à l'église par des personnes généreuses pour l'usage du culte de Dieu, qu'un catholique sincère ne peut en conscience disposer de ces biens sans le consentement de l'autorité ecclésiastique ;

Considérant que cet inventaire est fait contrairement à la voie hiérarchique, sans aucun accord avec cette autorité ;

Protestent énergiquement contre toutes opérations d'inventaire, fait par surprise ou par force, réservant pour l'avenir les droits de la Fabrique et ceux des personnes intéressées ;

Déclarent faire défaut au vœu priant de joindre leurs protestations à celles de M. le Curé et des généreux bienfaiteurs de l'église et de les inscrire en tête de votre inventaire.

Le percepteur insista de nouveau pour qu'on lui ouvrît les portes, disant qu'il allait en référer à ses chefs et qu'il serait obligé d'employer la force.

Sur le refus formel de M. le Curé, des marguilliers et des personnes présentes, il s'est retiré.

M. le curé est alors entré dans l'église, suivi du Conseil de fabrique et d'un groupe de personnes pieuses ; après avoir récité une dizaine de chapelet pour les persécuteurs, il remercie les membres du Conseil et les personnes présentes de leur noble attitude en les engageant à persévérer dans la prière.

L'assistance s'est retirée péniblement impressionnée.

A CAMBRAI

Appel à « minima »

Nos lecteurs se rappellent que le 23 février, lors de l'inventaire du mobilier de la cathédrale de Cambrai, M. Paul Le Gentil, élève de Notre-Dame de Grâce, outré de voir Mgr l'archevêque odieusement malmené par les séides du sous-préfet de Cambrai, avait crié, dans un moment de surexcitation bien légitime : « *A bas le Gouvernement !* »

En audience correctionnelle des flagrants délits, M. Paul Le Gentil a été condamné à 15 jours de prison avec sursis.

M. le Procureur de la République trouve que c'est là une peine insuffisante et il interjette appel devant la Cour de Douai.

La cause viendra devant la juridiction d'appel, le 13 mars.

A PREUX-AU-BOIS

Le matin, l'inventaire n'a pas eu lieu. Le percepteur de Landrecies s'est retiré. Devant la porte se trouvait M. le Curé qui a lu sa protestation à 300 personnes hommes et femmes.

A ROBERSART

Le soir, même refus d'ouvrir la porte devant laquelle se trouvaient une dizaine de personnes.

Prochains Inventaires

Les notifications d'inventaire ont été faites pour :

AUJOURD'HUI

HANTAY, HERLIES, FOURNES.

A 8 h. : à **WAVRIN.**

A 8 h. 1/2 : à **PHALEMPIN.**

A 9 h. : à **ASCQ, BIERNE, LANDAS, HALLUIN, BONDUES, WATTRELOS** St-Maclou et St-Vincent de Paul, **ANSTAING, SAILLY-LES-LANNOY, VENDEGIES-AU-BOIS, MASNY, NOYELLES-LES-SECLIN, BOIS-GRENIER, PETIT-FAYT** et **PERONNE-EN-MELANTOIS.**

A 10 h. : à **ERCHIN, VOLCKERINCKHOVE, LAMBERSART.**

A 2 h. : à **SAMEON, VILLERS-AUTERTRE, LA-MADELEINE-LEZ-LILLE, HELLEMMES** église Saint-Denis, **GRAND-FAYT, MONS-EN-BARŒUL** et **LA MADELEINE** église Saint-Vital.

A 3 h. : à **ENNEVELIN, FACHES, FRELINGHIEN** et **SAINGHIN-EN-MELANTOIS.**

A 3 h. 1/2 : **CAMPHIN-EN-CAREMBAULT.**

Samedi 3

A RONCHIN, MORTAGNE-DU-NORD, FLINES-LES-MORTAGNE, PETIT-RONCHIN, HERZEELE et **ANCOISNE.**

A 8 h. : à **FLERS-LILLE (Bourg), HOUPLIN** et **ENNETIERES-EN-WEPPES.**

A 9 h. : à **ANZIN, FRETIN.**

A 10 h. : à **SAINT-HILAIRE-LES-CAMBRAI** et **ATTICHES.**

A 2 h. : à **ROUCOURT, PETITE-FORTE, ENGLOS, TOURMIGNIES, SAINT-AUBERT** et **BIGNEZEELE.**

A 3 h. : à **CUINCY, LOON-PLAGE.**

CONSEIL AUX ENRHUMÉS

Si un rhume n'est point guéri par de simples soins hygiéniques, s'il survient de la gêne dans la respiration, il faut employer de suite, pour éviter les complications possibles, la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède calme instantanément les souffrances, l'oppression, la toux des vieilles bronchites ainsi que les plus violents accès d'asthme et de catarrhe. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 f. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

Vin Bravais ANÉMIE CHLOROSE

LE SIROP ET LA PATE DES 24 HEURES

sont remèdes vraiment sérieux conviennent à tous ceux qui TOUSSENT : ENFANTS, ADULTES, VIEILLARDS, Connus à Roubaix et aux environs depuis quinze ans ces remèdes sont les meilleurs qu'on puisse employer pour guérir les GRIPPES les TOUX et les BRONCHITES les plus violents. Ils dissipent les suffocations, permettent le sommeil et amènent la guérison des plus mauvaises toux le plus souvent en 24 heures. Prix 1 fr. 50.

Ces spécialités sont la propriété exclusive de la **PHARMACIE COUVREUR** et Cie, rue Neuve, 32, Roubaix, refusez énergiquement toute substitution souvent nuisible à la santé. En dépôt à Tourcoing, Phie BRUNEAU ; à Wattrelos, Phie MERCIER ; à Lannoy, Phie VERDIER, Phie DUJARDIN ; à Mouscron, Phie FONDER.

PRINTEMPS MAKOKO Saison Violor Velasin Nouveau parfum exquis

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort :

— De M. l'abbé **Auguste Wantiez**, curé d'Estrées, décédé le 28 février, dans sa 45e année, après une longue et douloureuse maladie.

Le service funèbre aura lieu aujourd'hui vendredi à 11 heures en l'église d'Estrées et les funérailles seront célébrées samedi à 10 heures à Rumilly, village natal de M. l'abbé Wantiez.

— Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Théodore Deutremer**, fille de M. et Mme Deutremer-Delfosse, de Roubaix, avec M. **Maurice Lossens.**

GARANTIS CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE
COFFRES-FORTS GRUSON
TOUT EN ACIER — *21, rue Royale, LILLE.*

ROUBAIX

Paroisse Saint-Martin. — Durant le Carême, le sermon sera fait par M. l'abbé Pascal, le dimanche.

Triple arrestation. — La police a arrêté, mercredi, les auteurs de l'agression dont a été victime, mardi, le nommé Volkoldt. Ce sont : les frères J.-B. et Modeste Lefebvre, et leur complice, Gérard.

Pour vos ORDRES DE BOURSE adressez-vous à PERIER, *49 bis, rue St-Georges, ROUBAIX*

Un malheureux ouvrier tisserand, M. Polydore Butaye, 54 ans, demeurant rue Bell, 23, atteint subitement de folie furieuse, mercredi soir, a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

PHOSPHATINE FALIÈRES Aliment des Enfants

WATTRELOS

Une Démission

Nous avons annoncé hier que M. Plouvier, garde-champêtre et brigadier de police de Wattrelos, avait donné sa démission. Nous tenons de signaler à l'attention de nos lecteurs et de nos concitoyens l'acte courageux que M. Plouvier vient d'accomplir.

A la veille des inventaires qui devaient avoir lieu dans les églises de sa commune, il a préféré briser sa carrière plutôt que de participer à une besogne qui lui répugnait.

Il a pensé que le policier municipale pourrait être réquisitionnée et, s'est-il dit, je ne veux pas, moi catholique, enfoncer les portes de mon église. Et combien plus pénible, me serait-il encore, s'il me fallait requérir contre l'un de mes concitoyens, peut-être contre l'un de mes parents en pareilles circonstances.

M. Plouvier a obéi à sa conscience ; il est parti laissant à d'autres le triste coin d'exécuter la loi de Séparation.

Nous, catholiques de Wattrelos, nous félicitons hautement M. Plouvier de la démarche qu'il a faite dans l'après-midi de mercredi lorsqu'il est allé reporter, à la mairie, tout son équipement de brigadier de police.

Pendant les vingt années qu'il a été chargé de veiller à la sécurité de Wattrelos, il a mérité l'estime de tous les honnêtes gens. Aujourd'hui c'est plus que notre estime que nous lui donnons, c'est notre grande admiration.

Souhaitons que ces actes d'abnégation soient nombreuses. La loi de séparation en sera davantage honnie !

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, est une maison régionale ; ses approvisionnements et expéditions au dehors se font avec une régularité parfaite, son catalogue général est envoyé gratuitement : il comporte des prix exceptionnels et les conditions des envois franco en Province.

TOURCOING

Poulailler dévalisé. — Jeudi, à 7 h. du matin, Mme Jules Barbion, cabaretière, rue de Rotterdam, constata que cinq poules et un coq, valeur 15 fr., avaient été volés nuitamment dans un hangar dont la porte était fracturée.

Le Meilleur Purgatif
THÉ CHAMBARD
REMÈDE RECOMMANDÉ contre la
CONSTIPATION

MARCHES

Lille, BESTIAUX — Mercredi 28 Février.

espèces	amenés	Prix au kilo sur pied 1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	210	0 80	0 80	0 70
Vaches	114	0 79	0 69	0 79
Taureaux	43	0 75	0 65	0 56
Veaux	204	1 40	1 25	1 08

Lille, COSSETTES DE CHICORÉE
Disponible . . . . . 16... à 16.25

Raismal, 27 février

Avoine	20...	Foins	7...
Haricots	40...	Paille	3.75

Merville, 28 Février.

Avoine		19... à 20...	
Paille de froment	les 1000 kilos	35...	.....
Paille d'avoine		25...	.....
Froment Vieux	les 80 kilos	.....	.....
Froment Nouveau		18.50	18.75
Haricots Lingots	les 85 kilos	40...	41...
Haricots Gros-Pieds		.....	.....
Pois Verts		20...	25...

Douai, le 1er mars 1906.

GRAINS (80 k.)		
Blé 1re qualité nouveau	18.25 à	18.75
Blé 2e — —	17.50	18...
Blé 3e — —	17...	.....
Seigle nouveau	16.50	.....
Escourgeon nouveau	19.25	20...
Orge	...	.....
Avoine nouvelle	18...	20.50
FARINES (101 k. net)		
Cylindres	81.50	82...
Mouture	31...	31.50
ISSUES		
Sons mélangés	14...	14.50
Remoulages	20.00	.....
HUILES (brute, 92 k. chr. et épur. 91 k.)		
Brute	62...	.....
Clarifiée	64...	.....
Epurée	66...	.....
Surfine	135...	.....
Brute (Bombay)	62...	.....
— (Azof)	64...	.....

ARRAS, 28 Février.

GRAINS (l'hect.)		FARINES (100 kil.)	
Blé bl. e.	17... 17.50	1re qual.	83.50 .....
Blé v.	....	Son	14.75 .....
Blé r.m.	16... 17.50	GRAINES (l'hect.)	
Blé r. v.	....	Œill.	....
Seigle	....	Colza	....
Escourg.	10.25 11.75	Lin	....
Orge	....	Cameline	....
Avoine	8.25 9.25	HUILES	
Bettrave, (le demi kilo)	1.40 à 1.50	Œillette	128...
Gaïs, (le quarteron)	2.40 à 2.50	Colza ind.	65...
		Lin	52.50
		FOURRAGES	
		Œillette	18.50
		Colza	15...
		Lin	.....

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Jules LEMAIRE

Née Blanche-Marie-Ludovica MONSIGNY, pieusement décédée à Seclin le 27 février 1906, dans sa trente-troisième année, administrée des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme invitation à assister aux Convoi, Service et Funérailles qui auront lieu le vendredi 2 mars, à dix heures, en l'église de Seclin, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu, pour y être inhumé.

L'ensemble à la maison mortuaire, rue de la Mairie, 3.

Les Dames sont priées d'y assister.

On est prié de n'envoyer ni fleurs, ni couronnes et de les remplacer par de ferventes prières.

1,Rp—3058

PAR LES TEMPS FROIDS & HUMIDES
Ne consommez d'autre apéritif que l'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec le MEILLEUR QUINQUINA et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants.
C'est, d'ailleurs, le SEUL APÉRITIF qui soit généralement recommandé par MM. les MÉDECINS aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés, les Bons Restaurants, les principales Epiceries et chez les Restaurateurs.
— *Exiger l'étiquette sur le bouchon* —

Les PILULES GOBERT dit « FRANÇAISES », purifient le sang, donnent de l'appétit ; elles purgent doucement et sans coliques, guérissent jaunisse, rhumatismes, apoplexies, migraines. 1 fr. le boîte. *Pharmacie Centrale*, 26, rue Esquermoise, Lille.

Pour tous genres de Maroquinerie, adressez-vous à la fabrique SOYEZ Père, Lille. Se charge des réparations. Téléphone. 3

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les R.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 76, Rue Nationale, LILLE.

BOURSE DE LONDRES

1er mars 1906	Cours précéd.	ouvert.
Consolidés	90 15/16	90 15/16
Extérieures	23 1/4	23 1/4
Turc (série D)	98 1/2	98 1/2
Dette ottomane	15 1/4	15 1/4
Rio Tinto	66 1/2	66 1/2
Consolid. Goldfiet	4 3/4	4 3/4
Chartered	4 15/16	4 15/16
Randmines	6 5/32	6 5/32
Chartered	1 19/32	1 19/32
Robinson Gold	7 3/4	.....

BOURSE DE BRUXELLES

1er MARS 1906

Dernière jouissance	CHARBONNAGES	Cours de la veille	Cours du jour
1 mars 1905	Amercœur	2600	.....
30 sept. 05	Anderlues	898 50	.....
4 avril 99	Bernissart	601	601 50
5 avril 05	Bois d'Avroy	891 50	896
2 nov. 05	H.-E. à Lambusart	1757 50	.....
17 oct. 04	Boringe Central	445	475
15 avril 05	Charb. Belge	662 50	660
1er mai 05	Chevalière à Douai	1764	1775
1er mai 05	Concorde	2140	2150
1er mai 05	Courcelles (Nord)	2045	2145
	Croyère	158 75	.....
15 avril 05	Dabitbush	1357 50	1357 50
1er août 05	Espérance, B. F.	919	920
2 mai 05	Fontaine l'Evêque	1610	.....
	Forstenberg Cap.	125 50	127
	Forstenberg Div.	37 25	.....
16 avril 05	Geneffe	1650	1645
17 nov. 02	Grand Bacnan	2148	.....
5 janv. 05	Gr. Machines à Vap.	3285	.....
15 mars 05	Grand Mambourg	444	.....
	Haine S. Pierre	248	.....
	Haut-Ciel Sambre	...	650
1er mai 05	Hasard	408	.....
4 oct. 05	Horloz	2290	2295
2 nov. 03	H. Unies de Charl.	233	234
	Kessales	...	.....
3 oct. 05	La Haye	1212 50	.....
31 mars 05	Levant du Flénu	3655	.....
15 avril 05	Marchienne	700	.....
1 février 05	Marlemont	1979	.....
2 nov. 05	Noël Sart Bacnat	2930	1925
1er juin 05	Nord de Charleroi	2425	2420
3 août 05	Patissou Beaujonc	1270	1265
1 mars 05	Produits de Flénu	5805	5700
1er juin 05	Réunis de Charl.	1680	1680
1er mai 05	Sacré Madame	2040	.....
3 octob. 05	Tilleul Kaisin	860	860
	ZINC		
1er juin 05	Asturienne	6900	6820
8 nov. 05	Austro-Belge	402 75	.....
3 nov. 05	Balaia	922 50	918 75
31 déc. 1900	Nouvelle Montagne	294 50	.....
10 mai 03	Vieille Montagne	900	927 50
2 mai 05	Zinc de Silésie	1620	1617
30 juin 05	Dybala	562 50	555
	MÉTALLURGIE		
	Angleur	439 25	433 75
	Brunck	465 50	471 25
2 nov. 04	Cockerill	1925	1920
14 déc. 03	Dalès-Providence	1785	1790
15 mai 99	Nicolaïef privé	.....	.....
	— ordinaire	255	245 50
1er août 05	Ougrée	1451	1449
	Providence Ougrée	135	.....
27 déc. 1905	Usines Belges	1197	1205
24 oct. 05	Sarrebruck	9930	9900
	Sambre-Moselle	.....	317
	Tél. de Constantin	.....	235
1er juill. 05	Kolomna	1114	1140
	DIVERS		
	Rente 3 %	99 70	99 77
	Bruxelles 3 %	108 3/4	108 7/8
	— 1903	.....	.....
	Anvers 1887	107 1/2	106 7/8
	— 1903	.....	.....
	Gand	80 1/4	80 3/4
	Congolais	78 1/4	78 1/4
	Métropolitain	681 50	680 50
	R. Nat. de Belgique	4500	4512 50
	Lots (Ch. def. Jeunes)	.....	.....
	Congo (parts)	.....	.....

Imp. de la *Croix du Nord*, 15 r. d'Angleterre Lille. — *Le Gérant* : Ch. Vasm

BOURSE DE LILLE

DU 1er MARS 1906

Cours transmis par la Banque du Nord et des Flandres
A. et L. PALLEZ { *108, rue Nationale et 39, rue Faidherbe, LILLE* ; *5, rue des Trois-Cailloux, 5, AMIENS.*

OBLIGATIONS	Cours précéd.	Cours du jour
Nord Bons 1888	.....	.....
— — 1889	428	.....
Douai 1891	500	.....
— 1895	486	.....
Roubaix-Tourc	49 50	.....
— — 1889	489	.....
Roubaix 1892	490	.....
Tourcoing 1892	487 50	.....
Argentines 1888	501 50	.....
Colombiennes 1891	484	.....
Mines de Béthune 1877	453	.....
— Douaisis 1887	510	.....
— Drocourt 1894	509	.....
— Escarpelle 1892	512	.....
— Marles 1887	508	.....
Ch. inférieurs Continents	340	340
Gaz de Vaugirard 1st	509	.....
— — 2e série	510 50	.....
Demain-Anzin (p. 500)	504 75	.....
BANQUES (ACTIONS)		
Crédit du Nord	665	.....
Vorley-Decroix	1890	.....
Dewilder et Cie	1090	1095
VALEURS DIVERSES (ACTIONS)		
Gaz de Wazemmes	619	.....
Brouta et Cie	741	.....
Saint-Sauveur-Arras	225	.....
Bleche Saint-Venant	4000	.....
Denain-Anzin	2324	2319
Forges Saint-Amand	665	.....
Chaudr. du Nord	.....	.....
Senelle	610	605

CHEMINS (ACTIONS)	Cours précéd.	Cours du jour	Offres	Demde
Alst	1120	.....	.....	.....
Anzin	1910	1905	1920	1905
Anzin	6465	.....	.....	.....
Aulnoye	775	780	790	770
Bully-Grenay	5760	5750	5760	5745
— 1900	116 75	116 75	118	116
Blanzy	.....	.....	.....	.....
Bruay	888	895	897	890
Dainville	290 50	290	295	285
Carvin (chemins)	364 50	360	365	360
Carvin (actions)	1801	.....	.....	.....
La Clarence	324	324	325	320
Courrières	6710	6715	6720	6705
Crespin-Nord	...	.....	.....	.....
— (titres verts)	175	175	175	170
Douchy	1180	1180	1185	1180
Douai (actions)	371 50	370	375	370
Douai (entière)	35750	.....	.....	.....
Drocourt 1900	6000	.....	.....	.....
Drocourt 2000	5000	.....	.....	.....
Escarpelle	1350	1360	1370	1340
Vorley	1569	.....	.....	.....
Ferques	275	.....	.....	.....
Flines-les-Raches	108	102 75	105	100
Lens (entier p.)	910	919	925	915
— 1/10	92 75	92 75	95	92
Lévin	.....	.....	.....	.....
— 300	.....	.....	.....	.....
Ligny-les-Aire	631	630	635	630
— 250 p.	.....	.....	.....	.....
Marles 30 %	2489	2505	2515	2490
— 70 %	2300	.....	.....	.....
Meurchin (ex)	2875	.....	.....	.....
Meurchin (actions)	14250	.....	.....	.....
Ostricourt	2235	.....	.....	.....
Thivencelles	784	.....	.....	.....
Vicoigne (part)	1838	.....	.....	.....
— (actions)	26495	.....	.....	.....

Les valeurs portant un * sont cotées également à Paris.

Coupons détachés :

15 février. — Brosy, c. n° 10, brut 14 fr. ; net : nominal 14 fr., porteur 13 fr. 93.
26 février. — Meurchin